



# Reclassement de travail après accident de travail

Par **Khal**, le **06/12/2023** à **20:26**

Bonjour

Je suis travailleur handicapé

J'ai une carte mobilité permanent et un taux d'incapacité entre 50 et 80%

Avec une obligation du maintien de l'emploi

J'ai eu un accident du travail en 2021 se qui m'a valu d'être reclassé de mon poste de travail chauffeur de bus de la ville

Mon employeur ma fait signer un autre avenant sur un autre poste qui s'intitule vérificateur de perception ( contrôleur de ticket)

Je n'ai pas eu le choix sous la contraintes d'être licencié soit disant j'ai signé c'est avant le souci c'est que j'ai des difficulté à rester debout est c'est marqué sur le document MDPH j'ai commencé la formation sur se poste mais je ne l'ai pas terminé car je suis suivie par un psychiatre pour dépression sévère donc en arrêt pour c'est situation en maladie professionnelle je ne peux pas exercer se métier du fait psychologique et physique

Je devrais repasser devant la médecine du travail a ma reprise du travail

Pouvez vous me dire comment procéder et quel son mes droits que peut il m'arrive sont t'il obligé de mis laisser malgré moi ou sont il obligé de me trouver un autre poste ou de me licencier

Bien a vous

Cordialement